

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 003-148/11/CC

■ Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme relative aux travaux d'aménagement des espaces intermodaux des haltes et gares ferroviaires.

DITRAAG 11/5916/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du CPER 2007-2013, il est prévu la création d'une troisième voie entre Marseille et Aubagne, sur l'axe ferroviaire Marseille-Aubagne-Toulon, afin d'augmenter la capacité de la ligne. La déclaration d'utilité publique de cette opération a été prise en septembre 2003. La mise en service est prévue en 2014.

Le volet intermodalité concerne les acquisitions foncières, les études et les travaux nécessaires à la réalisation des espaces intermodaux, le réaménagement ou la création de gares et haltes ferroviaires, ainsi que la participation aux bâtiments voyageurs.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sera maître d'ouvrage pour les travaux d'aménagement des espaces intermodaux (arrêts de bus, accès parkings) ainsi que des parkings relais des haltes et gares de la Blancarde, de la Pomme, de Saint Marcel et de la création de la halte de Valentine-Barasse.

La première phase du programme concerne les travaux d'aménagement du secteur du pôle d'échange de La Barasse/La Valentine, ainsi que les acquisitions foncières afférentes.

Dans le courant du 2^{ème} semestre 2011, Marseille Provence Métropole et ses partenaires (La Région, SNCF, RFF, Ville de Marseille et le Département des Bouches-du-Rhône, le cas échéant) négocieront les modalités de financement des opérations ainsi que le taux de participation des collectivités et établissement public concernés.

Cette opération est d'ores et déjà positionnée dans le Contrat de Développement devant être conclu entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et La Région : à ce titre, le taux de subventionnement prévisionnel de La Région s'élève à 30 % du montant total du projet.

Afin de pouvoir signer les conventions prévues dans le courant du 2^{ème} semestre 2011, il est proposé de créer et d'affecter une nouvelle autorisation de programme.

Il est précisé que si MPM s'engage, dès 2011, par le biais de conventions à incidence financière, aucun crédit de paiement n'est budgété pour cette année. Ils seront prévus à compter de l'année 2012.

Le montant de cette autorisation de programme s'élève donc à 7 000 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- La nécessité d'approuver la création et l'affectation d'une autorisation de programme relative aux travaux d'aménagement des espaces intermodaux des haltes et gares ferroviaires dans le cadre de la création d'une troisième voie sur l'axe ferroviaire Marseille-Aubagne-Toulon – phase 1.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création d'une autorisation de programme relative aux travaux d'aménagement des espaces intermodaux des haltes et gares ferroviaires dans le cadre de la création d'une troisième voie sur l'axe ferroviaire Marseille-Aubagne-Toulon – phase 1 - à hauteur d'un montant de 7 000 000 d'euros .

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à solliciter toute aide financière de tout organisme pouvant apporter sa contribution à cette opération ;

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget annexe des Transports 2012 de la Communauté Urbaine.
Sous-politique : C350

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

**Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011**